



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

T1162A-1 F (10)

Protégé B
(lorsque rempli)

**ENTENTE DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS
(PAIEMENTS PAR ACOMPTES PROVISIONNELS
TRIMESTRIELS – PARTICULIERS)**

REMARQUE : Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

Vous pourriez trouver pratique les paiements de vos acomptes provisionnels par débit bancaire automatique, soit pour le montant sans calcul soit pour un montant fixe, qui seront prélevés aux dates de remise des acomptes provisionnels du 15 mars, 15 juin, 15 septembre et du 15 décembre.

continuez à la page suivante →

Deux modalités s'offrent à vous :

Modalité 1 – Paiements préautorisés du montant sans calcul

Aux dates de remise des acomptes provisionnels, l'ARC débitera de votre compte bancaire le montant indiqué à la case 2 du rappel d'acomptes provisionnels que nous vous envoyons en février et en août. Tant que vous continuerez à recevoir des rappels d'acomptes provisionnels, nous continuerons à débiter vos paiements automatiquement de votre compte bancaire. Ce montant peut changer tous les six mois. **Si vous ne recevez plus de rappel d'acomptes provisionnels, vous devez faire réactiver vos modalités de paiements préautorisés.**

Modalité 2 – Paiements préautorisés d'un montant fixe

Si vous désirez faire des acomptes provisionnels différents du montant figurant sur votre rappel d'acomptes provisionnels ou si vous n'avez reçu aucun rappel mais que vous désirez quand même verser des acomptes provisionnels, nous débiterons le montant que vous choisirez aux dates de remises des acomptes provisionnels. Vous devez nous préciser la somme pour cette modalité. Si votre situation change et que vous devez plus ou moins d'impôt, vous devez communiquer avec l'ARC afin de faire modifier le montant du débit. Ce montant ne changera pas à moins que vous en demandiez la modification.

Veillez consulter notre site Web à www.arc.gc.ca et sélectionner «Mon dossier» pour créer une entente de paiements préautorisés.

Remplir le formulaire d'autorisation :

1. **Vous devez remplir et signer** le formulaire d'autorisation suivant.
2. Sélectionner une des modalités de paiements.
3. Joindre un chèque personnel portant la mention «annulé». Assurez-vous que votre compte bancaire vous permet d'émettre des chèques. Nous ne pouvons établir une entente qu'à partir d'un compte d'épargne ou d'un compte chèque.
4. Faire parvenir le formulaire dûment rempli et le chèque à l'adresse suivante : Agence du revenu du Canada, B.P. 9659, Succursale T, Ottawa ON K1G 6L7. Nous vous ferons parvenir une lettre pour confirmer l'entente.

continuez à la page suivante →

Nous devons recevoir votre autorisation de paiements préautorisés dûment remplie au moins 30 jours avant la date du début des paiements. Si vous devez faire une remise dans les 30 prochains jours, veuillez la faire à l'aide du formulaire de versement inclus dans votre trousse pour vos acomptes provisionnels.

La modalité de paiements préautorisés que vous choisirez restera en vigueur jusqu'à ce que vous demandiez l'annulation.

Retournez ce formulaire à l'ARC



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

T1162A-1 F (10)

**AUTORISATION DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS
(PAIEMENTS PAR ACOMPTES PROVISIONNELS
TRIMESTRIELS – PARTICULIERS)**

Renseignements personnels

Nom		
Prénom	Numéro d'assurance sociale 	
Adresse		
Ville	Province / Territoire	Code postal

T1162A-1 – 5 continuez à la page suivante →

Ind. rég.	Numéro de téléphone (jour)
	-

Renseignements bancaires

(veuillez joindre un chèque sur lequel vous avez inscrit «annulé»)

Institution financière

Numéro de succursale (5 chiffres)

--	--	--	--	--

Numéro de l'institution 3 chiffres)

--	--	--

Numéro de compte (maximum 12 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Modalités de paiements préautorisés

(choisir une modalité seulement)

Modalité 1 Débitez mon compte bancaire du montant indiqué à la case 2 de mon «rappel d'acomptes provisionnels» à compter de la date indiquée ci-dessous :
(choisir une date seulement)

02	01	05
----	----	----

15 mars

15 juin

15 septembre

15 décembre

Année :		

Modalité 2 Débitez la somme de \$ de mon compte bancaire à compter de la date indiquée ci-dessous :
(choisir une date seulement)

02	02	05
----	----	----

15 mars

15 juin

15 septembre

15 décembre

Année :		

continuez à la page suivante →

J'autorise l'ARC à retirer automatiquement des fonds de mon/notre compte bancaire (tel qu'indiqué à page 7 [ci-dessus]) pour le paiement de l'impôt des particuliers par acomptes provisionnels.

Nom (en lettres majuscules)				
Signature(s) obligatoire(s)	Année		Mois	Jour